

Motion d'intérêt général de Sceaux Ensemble art. 3 du RI portant sur les actions à entreprendre afin de favoriser la participation électorale.

Rapporteur : Jean-Christophe Dessanges.

La hausse de l'abstention aux élections est une tendance que l'on observe dans la plupart des démocraties. En France, ce phénomène est enregistré depuis déjà longtemps, mais tend à s'accroître sous l'action de facteurs sociaux et politiques.

Les 2 scrutins départementaux et régionaux de 2021 ont été marqués par une forte abstention au niveau national (près de 66%), départemental (64,9%) et à Sceaux (près de 60%) ;

Le nombre d'inscrits sur la France sur les listes a progressé de 283 000 personnes entre février 2020 et mai 2021. A Sceaux entre 2020 et 2021, nous avons constaté une légère baisse du nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales de la ville tandis qu'il était stable, voire augmentait dans les villes limitrophes.

L'Etat a mis en place des mesures de simplifications de l'inscription sur les listes électorales (une démarche d'inscription volontaire sur 3 s'est faite en ligne), des votes par procurations. Les délais d'inscription ont drastiquement été réduits. Les citoyens peuvent désormais s'inscrire sur les listes jusqu'au sixième vendredi avant le scrutin, supprimant la fameuse date-couperet du 31 décembre de l'année précédente. L'Assemblée nationale a lancé une mission d'information visant à identifier les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale, dont les conclusions devraient être rendues avant la fin 2021.

Sceaux, comme de nombreuses villes du 92, a mis en place un certain nombre de d'instances visant à promouvoir l'activité citoyenne auprès des citoyens : conseil des enfants, comité consultatif des aînés ainsi qu'un conseil consultatif de la vie étudiante, dans lesquels les enjeux liés à la participation électorale peuvent être évoqués et discutés.

Ensuite, il existe un certain nombre de moyens tels, *SceauxMag*, le site internet, la lettre d'information hebdomadaire, les courriers, qui permettent de rentrer en contact avec les nouveaux arrivants, afin de les inciter à s'inscrire sur les listes électorales de la ville.

Élus de la République en marche, associatifs, nous nous alarmons de l'érosion continue de la participation électorale. Le vote citoyen est la clé de voûte de notre système républicain, un moment essentiel au maintien de la démocratie dans notre pays.

Aussi nous émettons le souhait de former un groupe de travail ouvert à tout membre du conseil municipal, chargé d'élaborer des propositions destinées à favoriser l'inscription sur les listes électorales et la participation citoyenne des habitants de Sceaux lors des élections, qui pourrait s'inspirer des conclusions de la mission d'information de l'Assemblée nationale. A défaut, il s'agira notamment de :

- mieux caractériser et identifier le flux des nouveaux entrants susceptibles de voter dans la Ville,
- définir des actions simples à mettre en œuvre dès cette année encourageant les administrés n'ayant pas encore changé leur domiciliation, à s'inscrire sur les listes électorales,
- étudier les actions à entreprendre facilitant le vote par procuration des personnes âgées ou à mobilité réduite, de ceux s'absentant de Sceaux, le jour du scrutin,
- étudier les actions de sensibilisation auprès des jeunes publics des lycées et écoles au sein des conseils de jeunes ou au sein des écoles
- étudier les mesures envisageables pour mobiliser plus facilement des assesseurs et faciliter les dépouillements (machines à voter, autres),
- étudier les actions de sensibilisation à entreprendre auprès des jeunes publics des lycées, collèges et écoles et en concertation avec les conseils des jeunes.